

# Caïman

## Sculpter les volumes

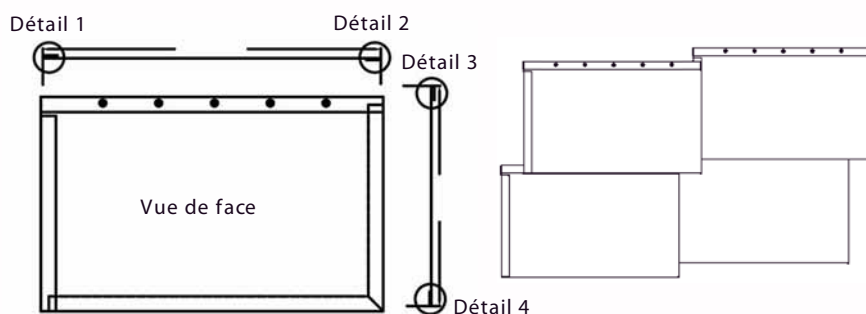
Par ses lignes de rupture et ses teintes aléatoires, Caïman semble avoir été poli par un vent incessant depuis la nuit des temps. Véritable fusion entre métal et nature, son effet miroitant métamorphose la matière au gré des lumières environnantes, invitant le paysage à y peindre ses couleurs au fil des heures et des saisons.



CC Perpignan (66) - Architectes : Luc Arsène Henry Jr & A.Triaud.

### Le système Caïman

Le parement décoratif Caïman peut être utilisé en décoration intérieure ou parement de façade esthétique. Le système de pose, conçu avec une disposition de plaques se chevauchant en léger décalage les unes par rapport aux autres, donne cet aspect d'écailles à la façade.



#### • Profil

Acier galvanisé hauteur maximale : 800 mm.  
Acier galvanisé largeur maximale : 1 200 mm.  
Acier inoxydable hauteur maximale : 600 mm.  
Acier inoxydable largeur maximale : 1 000 mm.

|                  | Epaisseur | Masse    |
|------------------|-----------|----------|
| Acier galvanisé  | 0,75 mm   | variable |
| Acier inoxydable | 0,50 mm   | variable |

#### • Principe de mise en œuvre et fixation

La mise en œuvre est obligatoirement faite sur une ossature spécifique réglable et réglée (ossature métallique ou platelage bois). De par le décalage des plaques entre elles, cette ossature doit être disposée obliquement sur le plan de façade. Un écart d'alignement de l'ossature ne peut être rattrapé par les écailles elles-mêmes. L'ossature doit être conforme au cahier CSTB n°3194. La fixation des écailles à l'ossature se fait par vis auto taraudeuses ou auto perceuses de diamètre 5,5 mm.

#### • 2 matières disponibles

##### Acier galvanisé

- Prélaqué
- Post-laqué par poudrage polyester

##### Acier inoxydable

Aspect mat, brossé, prélaqué.

#### • Le sur-mesure à la demande

Teintes disponibles : COLORISSIME ARVAL, RAL. Teintes et aspects font l'objet d'une étude de faisabilité. Possibilité de réalisation en aluminium sur demande et étude technique.